

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5  
Téléphone : 514 872-3770  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

**La Commission :**

**Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidence**

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

**Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Achatsic  
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 mai 2021

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231010**

***Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux  
de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige  
Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 \$  
(contrat : 10 653 572.46 \$ + contingences:1 065  
357,25 \$ + incidences: 213 071,45 \$), taxes incluses.  
Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires***

**“Original signé”**

Karine Boivin Roy  
Présidente

**“Original signé”**

Stéphanie Espach  
pour Julie Demers  
Secrétaires recherchistes

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE1217231010**

*Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 \$ (contrat : 10 653 572,46 \$ + contingences:1 065 357,25 \$ + incidences: 213 071,45 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires*

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
  - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux visent l'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neige sur l'ancien site SOLUTIA dans l'arrondissement de LaSalle. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des sites de disposition des neiges usées pour l'ensemble de la Ville de Montréal. Ils nécessitent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) préalablement à leur exécution.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 51 jours et a permis de recevoir 9 soumissions. Il est à noter que 6 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le

plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 38,3 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du Service ont précisé que le certificat d'autorisation venait d'être délivré par le MDDELCC. Il a également été mentionné que la possibilité pour les entreprises d'entreposer les sols excavés *in situ*, en vue de leur caractérisation, leur a permis de réaliser une économie d'échelle intéressante pour le volet de traitement des sols.

À cet égard, la Commission estime dommage qu'il y ait eu seulement 9 soumissions considérant le nombre élevé de preneurs du cahier des charges (31). Elle constate néanmoins que la durée de l'appel d'offre (51 jours) était suffisante. La Commission juge intéressant que le site fasse l'objet d'une réhabilitation globale pour les sols excavés notamment. La Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
  - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE1217231010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**